

DEMANDE DE DUP POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DU BON CURE - n° 927

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu la délibération du 13 Novembre 1975 demandant la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains pour l'assiette du CD.73 depuis le pont inférieur de la voie ferrée jusqu'au PN 14 (voirie primaire de la ZAC LUDRES SUD),

délibère et décide :

- la déclaration d'utilité publique est également sollicitée de M. le Préfet pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement du chemin du Bon Curé depuis le PN 14 jusqu'à l'avenue de Génobois (angle de la station de détente du Gaz de France). Cette enquête comme les précédentes, est confiée à la D.D.E.